

Le Canadien.

Fiat Justitia ruat Cælum.

Vol. 1.]

QUEBEC, MERCREDI, 12 JUILLET, 1820.

[No. 27.]

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ
PAR
FLAVIEN VALLERAND,
A
TROIS PIASTRES PAR ANNEE,
Outre les frais de la Poste,
Payables d'avance par Semestre.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Dans une Langue 1c. Ins. chaque Sub. Ins.
Six lignes et au-dessous. 2c. 6d. 7½d.
Dix lignes et au-dessous. 3c. 6d. 10d.
Au-dessus de 10 lignes. 4d. p. ligne td.
Dans les deux Langues, le double des prix ci-dessus.

A VENDRE.—Un Lot de terre de vingt arpens de front sur trente cinq de profondeur, situé à St. Nicolas, à l'endroit nommé St. Gilles; On peut y semer assez pour faire vivre quatre familles. On peut aussi y faire de grands profits par les bois.—Pour les particularités s'adresser à Mr. ROGER LEBEVRE, Notaire, ou au propriétaire soussigné.
CIRIAC OUELLET.

LESOUSSIGNE a constamment à vendre, à sa Distillerie et ses Caves, un assortiment de vins, eaux-de-vie, genièvre, &c. &c. P. ppermiat, shrub, liqueurs de toutes sortes, qui seront vendus à tres-bon marché, et en toute quantité pas au-dessous de trois gallons ou d'une douzaine.

MESSIEURS LES MEDECINS pourront être fournis d'alcôhol rectifié à tel degré de force que l'on voudra.

Il sera fourni des quarts de toutes grandeurs, pour la commodité des pratiques; et pour leur épargner les frais de charriage, on leur apportera les quarts, et quand ils seront vides on les enverra chercher.

IL A AUSSI A VENDRE.

Du lard garanti être d'une qualité supérieure, emballé en quarts et demi-quarts; et mille minots de pois cuisans de la meilleure qualité, livrables à l'ouverture de la navigation;

ET

DEUX GOELETTES bien construites, et dont l'une est propre aux voyages de mer: on donnera des facilités pour le paiement.

R. OUIROUET

Adresse présentée à Napoléon, empereur, lors de son retour de l'Île d'Elbe,—par Joseph Rey, de Grenoble, Président du Tribunal civit de Rumilly.

Napoléon, tu règnes de nouveau!... Jamais un mortel ne réunit, en si peu de tems, les ex-

trêmes de deux fortunes opposees, ne conçut ou n'exécuta des desseins si vastes et plus extraordinaires!... La profonde conception des projets, l'étonnante rapidité dans leur accomplissement, tout semble attacher à ta personne le sceau d'un prestige surnaturel... Toi seul, par la force de ton génie, sembles rapprocher, dans le plus court espace, les phases les plus variées de l'histoire entière; tu confonds les siècles, tu subjuges les sens et la raison tout à la fois; il semble qu'on ne puisse plus que se taire et t'admirer.

Cependant, ô Napoléon! à l'instant même où rien ne paroît devoir surpasser désormais ta gloire et ton pouvoir... dans cet instant... jamais mortel ne fut plus près que toi d'un effrayant abîme!... Un seul pas peut t'y précipiter à jamais, avec ta gloire et ton pouvoir!...

Écoute, ô Napoléon! écoute la voix libre d'un vrai citoyen, de ton plus véritable ami, peut-être. Jamais tu n'eus plus besoin de connaître la vérité dans tout son jour, c'est en ce moment que la moindre réticence seroit un crime envers la patrie, envers toi-même. Assez d'autres, sans moi, viendront flatter de nouveau tes passions, égarer ton cœur... Ce sont-là tes plus cruels comme tes plus lâches ennemis!... Ton propre sort va dépendre du système que tu suivras dès le principe de ton nouveau règne. Tout est perdu, si tu songes à t'imiter toi-même!...

Depuis l'époque où, pour la première fois, tu vins prendre le sceptre de la nation française, tout, autour de toi, s'est entière-

ment changé: tu dois donc aussi changer de système. Nous sortions à peine alors des convulsions déchirantes de la plus terrible des revolutions populaires, et par un penchant trop irresistible des peuples qui ont gémi sous l'anarchie, nous ne voyions plus de salut alors que dans l'extrême opposé. Insensés! nous courrions nous précipiter d'un abîme dans un autre! Nous ne vîmes point qu'entre ces deux excès pouvoit exister l'empire d'une liberté sage, de la justice et des vertus. Tout favorisoit notre erreur et celui qui eût voulu en profiter pour nous asservir. Nous avons abusé des principes les plus respectables: les principes eux-mêmes nous devinrent odieux. Cette revolution, commencée d'abord sous des auspices si favorables, mais entièrement dénaturée par ses ennemis mêmes, avoit été par eux calomniée, ensuite reconnue par ses plus zélés sectateurs. La plus injuste opposition, le plus affreux machiavelisme en avoient détourné le cours bienfaisant; il fut facile alors d'en faire detester jusqu'au souvenir. Ainsi le fleuve majestueux qui ne devoit qu'embellir et fertiliser les campagnes, retenu dans son cours par une digue imprudente, empoisonné dans ses canaux, porte en tous lieux la desolation, et ne devient plus à nos yeux qu'un objet d'horreur...

Tu parus alors!... Je suis persuadé, Napoléon, que ton cœur n'étoit pas celui d'un despote... Mais il eût suffi du funeste engouement que tu vis éclater dans la nation entière, pour étouffer en ton sein jusqu'au dernier germe des vertus du citoyen. On se

prosterna follement à tes pieds; on te regarda comme l'ange unique du bonheur. Notre sécurité fut parfaite. Tel, l'imprudent naufragé s'endort sur un banc de sable, et ne voit point la vague qui va l'engloutir de nouveau. Nous ne vîmes point qu'il ne peut exister de bonheur, de repos parmi les nations, qu'au sein d'une constitution libérale avec sagesse, forte et modérée tout à la fois, uniquement fondée sur la base éternelle du plus grand bien des gouvernés. Notre aveuglement fut bien funeste; il préparait nos têtes à se courber sous le joug. Et voilà ce qui te donna tant de force et de pouvoir, car l'opinion gouverne les hommes et les empires. Ce fut cette force d'opinion qui te mit le sceptre en main; on verrait bientôt qu'elle-même devait te renverser, te rétablir de nouveau, mais qu'elle ne peut éternellement s'égarer!

Toi même alors partageas sans doute notre erreur; mais tu l'em brassas avec une espèce de délire, et bientôt elle devint pour toi l'idole à laquelle tout fut sacrifié. Tu crus qu'on ne pouvait gouverner les hommes sans les opprimer ou les corrompre. De vils folliculaires, l'encensoir et l'or à la main, livrèrent une guerre impie à toutes les idées vraiment nobles et généreuses. On se servit des prétextes les plus vils, mais les plus spécieux, pour les flétrir sous d'absurdes et odieuses dénominations. Le mot de liberté devint synonyme de licence; la voix de la justice et de la probité, indignée, ne fut plus qu'un vie de rébellion. Ce fut un crime affreux de n'aimer son prince qu'après sa patrie! La Patrie! ce nom sacré ne fut-il pas lui-même oublié! Bientôt tout trembla, parce que tout fut avili. . . . O Napoléon! tu

fus coupable envers la France, envers toi même, d'une erreur bien déplorable! . . . Mais le moment est venu de tout réparer: il en est tems encore! . . . Voudrais-tu repousser le seul laurier qui manque à ta gloire et le seul que rien ne sauroit flétrir. .

O leçon terrible! . . . Cette même opinion des hommes qui t'avoit fait le Dieu de la terre; cette opinion, longtemps égaree, devoit elle-même saper ta puissance. On ne peut être constamment séduit; l'empire du mal ne sauroit être éternel. Ces mêmes idées libérales, qu'on calomnioit en ton nom, devoient t'entraîner dans leur chute. Ce fut ton injuste oppression des peuples qui les souleva tout à la fois contre ta puissance; ce fut notre avilissement qui livra nos cités aux barbares. Non, tu n'as point été vaincu par des hordes étrangères. Eh! comment cette nation, si sensible à l'honneur, douée d'une intrépidité si rare eût elle pu se résoudre à courber paisiblement la tête sous le joug d'un ennemi, tremblant à l'aspect de son propre triomphe! Non, c'est qu'on vit enfin que ta cause n'étoit plus celle de la patrie! c'est que tu nous avois plongés dans le plus cruel égoïsme, tu avois éteint dans nos cœurs ce feu sacré du patriotisme qui, seul, rend un peuple invincible au milieu de l'univers conjuré!

Je le repète donc: aujourd'hui tout est changé, même en Europe et dans le monde entier. Les peuples et les Rois sont réconciliés avec les idées les plus saines de notre révolution, naguère si méconnue. Le fleuve a repris son cours, et le vrai génie consis te à savoir le diriger. Tel est l'empire des choses, qui surmonte à la fin celui des hommes. Vois de toutes parts, et dans le sein

des plus vieilles monarchies, ces constitutions libérales s'établir comme par un mouvement concerté, fixer partout les limites du pouvoir arbitraire, proclamer tous les genres de liberté! Voudrais-tu donc seul rester en arrière, au milieu du siècle des lumières, toi le chef de la Grande Nation, toi, le nourrisson favori de la plus libérale des révolutions?

Et l'opinion du peuple français, que tu réclames avec tant de succès, pour remonter sur le trône, crois-tu, si nos espérances étoient encore trompées, qu'elle pût long-tems s'égarer encore? Le prestige une seconde fois détruit, rien ne sauroit le faire renaitre, ta puissance s'écrouleroit à jamais! Et tes armées aussi font partie du peuple! Parmi ces braves, il est aussi des citoyens, qui ne voudroient pas massacrer leurs frères pour soutenir la tyrannie! Dans le sein de cette ville où le peuple et les soldats t'accueillirent les premiers avec tant de transports, ton oreille ne fut-elle point frappée des cris confondus de vive l'Empereur! *Vive la liberté!* Lorsque tu vins régner pour la première fois, nous n'avions présents à l'esprit que les maux de l'anarchie; nous avons depuis fait la triste expérience du despotisme militaire et ministériel; nous fûmes naguère, sous les Bourbons, menacés du despotisme nobiliaire et sacerdotal. . . . Nos yeux sont ouverts sur tous les genres d'excès. N'établis donc, ô Napoléon, n'établis aucun genre de despotisme! Ta chute dernière en seroit la suite aussi inévitable qu'effrayante pour les Rois et les peuples!

Et, si les Bourbons sont tombés de nouveau, crois-moi, ce n'est point par la force de ton bras, mais par un résultat de cette

guerre imprudente autant qu'absurde, livrée sous leur nouveau règne à ces idées libérales, dont la réaction puissante te place encore sur le trône. Ah! s'ils n'eussent point jetté l'alarme dans le cœur des citoyens par mille démarches inconsidérées, s'ils ne se fussent joués de leurs promesses les plus solennelles, s'ils ne s'étoient point montrés comme les chefs des seules classes privilégiées, s'ils eussent été les véritables pères de la patrie. crois tu qu'il eût suffi d'une poignée de braves pour accomplir tes desseins? . . . Ah! cent mille autres braves eussent aussitôt fait de leurs corps un rempart inexpugnable à ces mêmes princes, aujourd'hui si facilement abandonnés. Et, parmi les citoyens, dans cette nation si frivole, si peu capable d'impressions profondes et durables. . . à ton approche, oui, crois-moi, si l'on eût pu frapper pour la patrie. . . mille Brutus se fussent avancés pour te percer le sein. . . Mais on vouloit nous ravir jusqu'au titre de citoyen. . . nous n'étions plus que d'humbles *sujets*. . . aucun de nous n'a pu se résoudre à devenir un assassin à livrer!

Je t'en conjure donc par tout ce qu'il y a de plus sacré pour toi, par ton épouse associée avec tant de constance à tes illustres malheurs, par ce fils héritier de tant de dangers et de tant de gloire, par cette patrie adoptive, qui t'accueillit des tes premières années, encore de t'élever sur le bouclier! . . . Je t'en conjure, ô Napoléon! ne sois pas un tyran! Voudrais-tu que ce fils chéri ne regnât un jour que sur un monceau de cadavres? . . . Et crois-tu qu'il pût jamais se soutenir sur les marches d'un trône dont l'appui ne seroit que le sang de tes concitoyens?

Sois donc enfin vraiment grand! sois pleinement généreux, sache pardonner avec franchise! Entre ceux qui t'abandonnèrent, il est peu de véritables traîtres; tu fus plutôt délaissé que trahi, ou plutôt tu t'étois trahi toi-même. Laisse donc, comme indigne de toi, toute arrière-pensée de vengeance ou d'asservissement. Qu'on ne dise point de toi ce que tes soldats ont dit des Bourbons: *'Ils n'ont rien oublié ni rien appris.'*

Que l'édifice de ton nouveau règne repose sur les seules bases que rien ne sauroit détruire. Ne cherche point à donner à ton pouvoir une étendue démesurée, mais fais toi-même des efforts pour le restreindre, au contraire, dans de justes bornes: il n'en sera que plus solide. Que le peuple français jouisse enfin d'une *représentation vraiment nationale* et fondée sur toutes les garanties politiques; que les représentans infidèles ne soient plus comblés d'honneurs ou des faveurs de la fortune, mais qu'ils soient justement méprisés; que la *sûreté individuelle* du plus obscur citoyen, soit aussi sacrée que celle du premier magistrat; que la belle institution des *jurés*, de ce droit consensuel d'être jugé par ses pairs, soit rétablie dans toute sa pureté, et ne soit plus étouffée sous le poids des juridictions spéciales; que l'*ordre judiciaire* soit rappelé à sa vraie dignité, celle de l'indépendance de tout pouvoir autre que celui de ses devoirs; que la *confiscation des biens*, peine injuste, puisqu'elle frappe la famille innocente du coupable, aliment de tyrannie, puisqu'elle offre un appas à tout fauteur du despotisme, que cette peine odieuse disparaisse à jamais du code de nos lois pénales. Et s'il importa au repos des états que la personne du monarque soit inviolable,

il importe au bonheur du peuple, à la sûreté même du monarque que la *responsabilité des Ministres* ne soit point illusoire. . . . Enfin, que la *liberté de la presse*, ce *palladium* de toutes les libertés, soit un article fondamental et respecté du pacte des Français. Il est absurde de vouloir sans cesse la confondre avec la *licence*, sa plus cruelle ennemie. Cette liberté seule, au contraire, peut d'une manière salutaire et sans déchirement, s'opposer à la licence de la presse, qui ne prit jamais naissance que dans le sein de l'oppression. (*) Elle seule peut arracher à la colombie son masque hideux et son venin détestable. Sans elle, il ne peut exister, pour le faible opprimé, de moyen efficace de faire parvenir sa voix jusqu'aux pieds du trône; sans elle, il ne peut exister de véritables lumières pour les princes; et, sans elle, le meilleur des Rois doit inévitablement devenir la victime de l'erreur et de la malveillance! . . .

Et, dans tes relations avec les autres états, adopte enfin des principes de modération. Renonce à tout projet de conquêtes et de domination injuste. La France, dans ses limites, peut résister au monde entier. Plus grande, aux dépens de la justice, elle pourroit encore succomber! . . . Alors tu seroistoi-même le bourreau de tes enfans! . . . Eh! les autres peuples n'ont-ils pas aussi leurs droits? Sou-

(*) Un abus en amène un autre. On sait que généralement, au physique comme au moral, une compression trop violente produit ensuite, en sens contraire, un effet également violent, qui n'eût point eu lieu, si l'on n'eût précédemment contrarié les lois de la nature. Ainsi, par exemple, les nègres en Amérique n'auroient point massacré les blancs, si les blancs ne les eussent précédemment fait gémir, pendant longtemps, sous le fouet de l'esclavage. Ainsi, dans le principe de la révolution, les partisans n'auroient point, dans leurs écrits, franchi les bornes de la modération, en réclamant les droits du peuple, si, depuis des siècles, l'exercice de ces droits n'eût pas été injustement comprimé.

viens toi donc de ces paroles mémorables, que tu prononças toi-même; " nous devons oublier que nous avons été les maîtres des nations." C'est alors, mais seulement alors, que nous deviendrons à jamais invincibles! Au moindre signal, tu nous verrois courir aux armes, tous avec le même transport, vieillards, femmes, enfans! Et malheur alors à l'étranger téméraire, dont le souffle oseroit encore souiller le sol de la patrie!...

Reviens donc, ô Napoléon! reviens aux principes impérissables de la justice et de la raison! Il n'existe plus d'autre art de régner pour les souverains que celui de régner avec loyauté et pour l'unique bonheur des peuples. tout autre système n'est qu'un misérable échafaudage que le moindre vent fait écrouler. Règne avec force, mais règne par les lois. Jouis d'un grand pouvoir, mais pense que celui de la justice et des lois est seul inébranlable. N'écoute plus d'autres maximes; éloigne à jamais, avec une sainte indignation, ces vils adulateurs qui voudront encore t'égayer par leurs lâches conseils. . . . Pour les punir, il suffit de les signaler à leurs concitoyens comme un objet éternel d'horreur et de mépris! . . .

Mais quoi! l'ambition d'un grand cœur ne sauroit-elle être assouvie que par les ravages et l'exercice d'un pouvoir illégal! . . . Les prérogatives d'un bon prince n'ont-elles donc rien de sublime! Quelle majesté plus imposante que celle d'un souverain qui, par de sages institutions, s'est mis lui-même dans l'heureuse impossibilité de faire autre chose que le bonheur de son peuple! . . . qui donne chaque jour la vie à toutes les portions d'un vaste empire, fait rendre à tous une exacte justice, donne l'essor à toutes les

passions nobles et généreuses, livre sans cesse un combat magnanime aux puissances malfaisantes qui, sans cesse, tendent à diviser les hommes; qui fait en tous lieux respecter les institutions et les arts de son empire, non par la force oppressive et chancelante de ses armes, mais par l'ascendant irrésistible de ses vertus et de la véritable grandeur!

Connois donc, ô Napoléon! connois enfin la seule gloire qui ne puisse périr, le seul bonheur qui n'ait point d'amertume. . . Sois juste et bon! . . . Alors tu seras vraiment grand, vraiment immortel, non comme le Dieu du mal, assis sur les tempêtes, mais comme un génie bienfaisant, cher à tes contemporains et à la postérité!!!

Grenoble, Mars 1815.

(Gazette des Trois-Rivières.)

Il me semble que vous n'avez point parlé de l'état du Mariage dans toute l'étendue que l'importance du sujet le demande. Je crois qu'il ne seroit pas mal à propos de réfléchir sur l'humeur de certaines jeunes personnes qui se moquent de cette instruction; qui, après avoir mené une vie déréglée, s'engagent dans cet état, et qui, peu sensibles aux douceurs qu'on y goûte, traitent leurs femmes avec le dernier mépris.

En égard à la différence des tempéramens, on ne doit pas s'étonner qu'il y ait bien des chagrins dans le Mariage, ni que certains esprits bizarres aient de l'aversion pour l'amitié conjugale; mais je ne saurois croire qu'aucune personne soit d'un naturel assez fâcheux pour en tourmenter une autre par cela seul qu'elle est étroitement unie avec elle. En effet, peut-on rien voir de plus indigne d'un homme, ou qui déroge plus aux lumières de sa raison, que de rendre le mal pour le bien, et de

payer d'ingratitude une innocente créature, qui s'est confiée à ses belles promesses, et qui a eu si bonne opinion de lui, qu'elle a mis tout son bonheur entre ses mains? Ne faut-il pas qu'un homme ait renoncé à tout principe d'humanité, lorsqu'il peut marquer de la tendresse à une femme, dans la seule vue de la chagriner à loisir et avec plus d'empire? Y a-t-il rien de plus opposé à l'honneur d'un gentilhomme, que de manquer de parole sous prétexte qu'on ne peut l'obliger à la tenir, et d'être seul la cause du malheur d'une personne, dont le bonheur, à ce qu'il avoit dit un million de fois, lui étoit plus cher que le sien propre? Doit-on se fier à cet homme dans ce qui regarde les intérêts de la vie civile, et ne doit-on pas croire plutôt qu'il n'a de l'honneur que par l'incapacité où il est de faire du mal?

Une des sources de cette conduite, qui n'est pas moins absurde que générale, et qui a lieu surtout entre ceux qui ne réfléchissent guères, vient de l'envie qu'ils ont de paroître à leurs amis aussi libres qu'ils l'aient jamais été, avoir secoué le joug qu'ils ont tant de fois tourné en ridicule. Pour en venir là, ils donnent dans l'extrémité opposée, et ils se rendent tyrans, afin qu'on les croie maîtres. Sous prétexte qu'une marque certaine de l'empire absolu est de se gouverner toujours à sa guise, et de ne souffrir jamais qu'on les contrôle, ils ne voudroient pas relâcher une seule fibre de leur visage pour complaire à leurs femmes. Ils croient qu'un coup d'œil gracieux sentiroit un peu trop la cajolerie, et qu'une réponse honnête feroit brèche à leur supériorité. C'est à cela que nous devons attribuer l'air austère qui les suit partout. Quel autre motif pourroit engager un homme à être de mauvaise hu-

meur avec sa femme, quoiqu'il soit si agréable en toute autre compagnie? L'aigreur de ses regards à la plus tendre de toutes les femmes démontrent clairement, qu'une crainte mal fondée, de passer pour un mari trop soumis, est la principale origine de cette bizarrerie affectée, comme je veux bien l'appeler; mais s'il ne la met en usage que pour convaincre ses amis de domination absolue, qu'il prenne du moins garde aux suites qu'elle peut avoir, mille fois pires que le mal qu'il cherche à éviter; son indifférence se changera peu à peu en véritable mépris, et quand elle n'abîmeroit pas tout à fait le cœur de son épouse, ils n'en seroient l'un et l'autre que plus malheureux.

L'envie de passer pour un homme bien élevé n'a pas moins bonne part à cette humeur brutale, quelque contradiction que cela renferme; de sorte qu'un mot sur les manières honnêtes et polies qu'un mari doit avoir à l'égard d'une aimable épouse, seroit d'une grande utilité pour ces messieurs, si on pouvoit les convaincre une fois qu'il n'est pas indigne d'un gentilhomme d'être du moins civil, et que la tendresse même envers une personne qui les payeroit de retour, ne marque aucun foible dont le plus mâle doive témoigner de la honte; si vous pouviez leur faire sentir que c'est le caractère d'un esprit noble et généreux d'avoir de la bienveillance sans y être forcé; si on pouvoit les engager à suivre l'exemple de certains maris qui disent qu'ils sont bien aise que l'inclination de leur femme soit de concert avec leur devoir. D'ailleurs si on expose l'état du mariage dans son plus beau et véritable jour, je ne doute pas que ses plus grands ennemis ne revinssent du faux préjugé qu'ils en ont conçu et qu'ils n'eussent de l'obligation aux auteurs

de pareilles réflexions. Le mariage deviendront alors un état plus doux et plus aisé qu'il n'est d'ordinaire; le mari ne seroit aucune part si bien que dans sa maison, et la femme ne seroit jamais si contente qu'avec son époux: l'aimant devenu mari n'auroit qu'une plus forte envie de plaire, et la maîtresse devenue femme ne chercheroit qu'à se rendre plus aimable. Ajoutez à ceci que les hommes deviendroient plus sages, selon toutes les apparences, et que les femmes se conduiroient avec une plus grande retenue, si ceux qui les ont mis au monde s'aimoient plus tendrement les uns les autres, et qu'ils seroient en general de meilleure humeur, si, au lieu de suivre le plus doux penchant qui les anime, ils ne s'abandonnoient au pire de tous. L.....

HALIFAX, 9 JUIN.

Difficultés coloniales.—A la Barbade, lord Combermere a cru nécessaire de dissoudre l'assemblée générale de l'île. A Nassau N. P. la colonie a été laissée sans revenus depuis trois ans, et partant les officiers coloniaux souffrent de grandes privations. A la Bermude, sir W. Lumley a témoigné à la chambre, à la clôture de sa dernière session, qu'il en étoit fort mécontent; et sir P. Maitland, en prorogeant l'assemblée à York dans le Haut-Canada, n'a paru guère plus satisfait de sa conduite. Le parlement du Bas-Canada, après s'être déclaré incompetent à agir, a refusé de recevoir un message de la part de l'administrateur en conseil, et la porte de la chambre a été fermée, dit-on, par ordre de l'orateur. Dans le Nouveau-Brunswick, le gouverneur Smith, en faisant la clôture de la session à Fredericton, dit qu'il espère que le tems n'est pas éloigné, où cet honorable corps ne demandera pas une si forte rému-

nération pour ses services. A l'île du Prince Edouard, le gouverneur Smith a convoqué dernièrement l'assemblée, et après lui avoir annoncé officiellement les événements déplorables arrivés depuis peu, et l'heureux avènement de sa Majesté George IV au trône de ses ancêtres, il a cassé la chambre, même sans recevoir une adresse en réponse à son discours. A——; mais arrêtons ici, il est pénible d'aller plus loin. Espérons que l'unanimité et la bonne intelligence entre les gouverneurs et les gouvernés caractériseront désormais les états de sa Majesté en toutes les parties du monde.

POUR LE SPECTATEUR CANADIEN.
REMARQUES SUR LES ELECTIONS.

Comment peut-il se faire que, dans un endroit aussi éclairé que la Ville et toute l'île de Montreal, l'on soit aussi indifférent au sujet des élections? Tout le monde sait (ou doit savoir) que le droit de choisir ses representans est le premier comme le plus beau droit des habitans de ce pays; d'où vient donc qu'à chaque nouvelle élection l'on se donne si peu de peine pour élire des personnes dignes d'un honneur aussi relevé, douées des qualités requises, pour traiter tant et de si grands intérêts? Je vois tous les jours une foule de citoyens du premier mérite, dont l'influence pourroit certainement donner une autre tournure aux affaires (s'ils se donnoient la peine de se mêler d'élections) lever les épaules en pensant qu'un choix aussi important, qui ne devoit être fait qu'après un examen des plus sérieux, est laissé à trois ou quatre personnes tout à fait dépourvues de jugement et de caractère ferme sur lequel la partialité ne sauroit trouver prise. Ne sont-ils pas d'autant plus coupables qu'il est plus en leur pouvoir de remédier au mal qu'ils voient

commettre, et ne méritent-ils pas de vifs reproches pour une indifférence aussi dangereuse. Mais, me dira-t-on, il faut que vous ignoriez bien les faits pour tenir un pareil discours; et ne savez-vous pas que l'avant-dernière élection a été des plus contestées, que chacun a eu la liberté de faire son choix comme il l'entendoit, et qu'il l'a fait en effet d'une manière ferme et vigoureuse? A ceci je répondrai, que je crois connaître un peu les faits, et qu'il me suffit de dire (pour être très bien compris) qu'on s'est laissé conduire, sans savoir où on allait, sans examiner le bon ou le mauvais côté; de manière que huit jours après la conteste terminée, on disait hautement qu'on ne savait pas pourquoi on s'était trouvé d'un côté plutôt que d'un autre, mais qu'une fois engagé on s'était cru obligé de vaincre ou périr; ceci n'est peut-être pas tout à fait mauvais; mais ne pourrait-on pas dire à plusieurs que s'ils se sont trouvés d'un côté plutôt que d'un autre, c'était peut-être pour servir, sans le savoir, l'intrigue et l'esprit de parti? J'entends plusieurs personnes dire qu'il est dans l'ordre d'être représenté dans nos villes par un Canadien et un Anglais, que c'est une nécessité indispensable; et moi je ne vois pas pourquoi on n'aurait pas dans nos villes ou deux Canadiens, ou deux Anglais, ou deux Allemands, lorsque nous les connaissons suffisamment pour ne douter nullement de leurs principes, et de leur conformité d'intérêts avec les nôtres. C'est fort bien, me dira-t-on; mais quelquefois il faut user d'un peu de politique, perdre d'un côté pour gagner de l'autre. A la vérité on est souvent obligé de se conduire de la sorte, mais au moins faut-il garder quelque convenance et ne pas faire rire de soi.

Par exemple, ne devoit-ce pas être une convenance rigoureuse pour ceux qui prétendent qu'il faut élire un Canadien et un Anglais, que de choisir leur candidat Canadien et d'attendre qu'on leur joignît un Anglais?—Cette marche me paraît juste et convenable, et ne pourrait nous attirer de reproches, quel que fût l'événement; au contraire n'a-t-on pas eu le déplaisir de voir des Canadiens assez peu éclairés que de faire eux-mêmes les avances, et lorsqu'on leur a demandé ce qu'ils prétendaient faire, ils ont politiquement répondu qu'ils savaient bien qu'ils ne seraient pas des nôtres, mais qu'il en fallait toujours de cette sorte. Et ce qui est suivant moi le comble de l'infamie, c'est qu'ils n'ont pas seulement fait les avances auprès de ces Messieurs, mais ils leur ont encore servi de commissionnaires pour porter chez les Imprimeurs leurs adresses ou leurs remerciemens; et qu'on aille pas croire que ce sont de pauvres gens qui a raient pu le faire pour avoir du pain; ce sont de riches citoyens qui ont tant de complaisance; je ne vous dirai pas pourtant que dans quelques grosses spéculations ils n'ont pas quelque chose pour les épingle de madame, la chose est faisable.

Mais ce qu'on aura peine à croire c'est que plusieurs de ces mêmes citoyens qui font élire des personnes tout à fait étrangères à la prospérité du pays, et qu'ils savent bien ne devoir jamais prendre les intérêts du peuple, s'opposent de tout leurs pouvoir à l'élection de Canadiens contre lesquels ils n'ont peut-être jamais eu de soupçon, pour leurs sentimens politiques, mais bien de la haine et de la jalousie la plus aveugle. Je le répète donc, ce n'est pas l'opinion des électeurs qui décide du choix des Candidats, mais

bien les intrigues de quelques personnes pour qui tous les moyens sont bons, pourvu qu'ils réussissent. Plusieurs de ceux qui dans ces dernières Elections se sont montrés aussi, en apparence, pour le bien public, croient-ils en vérité qu'on ait été dupe de leurs discours? Croient-ils qu'on ignore leurs inimitiés personnelles, leur haine invétérée, leur basse jalousie? à la vérité ces intrigans meneurs ont bien le soin de mettre dans leur parti de respectables citoyens; mais ceux-ci savent-ils bien ce dont il s'agit, connaissent-ils bien les sentimens politiques de ceux qu'on leur propose pour candidats; ou plutôt ne sont-ils pas des instruments passifs dont on se sert pour mieux réussir, et pour couvrir la torpitude des motifs qui font agir? Je laisse à tout lecteur impartial à juger du degré de dégradation d'une pareille conduite, et à tout Electeur jaloux de ses droits à considérer s'il croit son salut en sûreté entre de pareilles mains. Mais si nous avons à gémir sur la conduite de plusieurs d'entre nous, combien devons nous nous réjouir en pensant qu'il est d'autres contes où les ennemis les plus acharnés se sont réunis pour le bien commun, et n'ont pas cru devoir fomentier leur haine au détriment des intérêts publics! On en a vu qui, poussés par les plus nobles sentimens, ont oublié leur ennemi, pour ne voir que l'homme capable de servir encore son pays; on les a vus, dis-je, faire tout en leur pouvoir pour assurer son Election. Aussi leurs noms passent-ils déjà de bouche en bouche et méritent-ils de vivre à jamais dans le cœur de tous Canadiens amis de leur pays.

J'ai plusieurs fois entendu dire dans ces dernières Elections qu'il y avait bien assez d'orateurs à

la chambre, qu'il valait mieux élire de paisibles citoyens qui ne sauraient jamais empêcher les affaires d'aller leur train. Il faut avouer que ceux qui soutiennent ce principe peuvent chanter victoire; leur opinion a été très-bien suivie, car plusieurs de ceux qui ont été élus (et qui le seront en dépit du bon sens) n'aimeraient sûrement pas de longues discussions. Où a-t-on jamais vu que dans une assemblée de représentans du peuple, où doivent nécessairement se traiter les affaires les plus sérieuses et les plus compliquées, il y eût trop d'hommes instruits, trop d'Orateurs? N'est-ce pas du choc des opinions que naît la lumière? tout l'esprit saurait-il être logé dans une seule tête? n'y a-t-il pas plusieurs chemins pour parvenir à un même but? sont-ce de pauvres ignorans comme on en voit sur les rangs, qui pourront suivre de longs raisonnemens, saisir et peser les raisons éparses çà et là dans un discours de deux ou trois heures? Ah! vraiment, pour entretenir de pareilles idées, il faut y être intéressé d'une ou d'autre manière et savoir à qui on s'adresse.

J'ai assisté à une des dernières Elections de cette Ville; vraiment tout s'est terminé à l'amiable. C'est un plaisir, disait-on, de faire ainsi des Elections; pas un mot de contredit; unanime, a-t-on dit. Pauvres Electeurs avez-vous bien pensé au consentement que vous donniez? Je m'abstiendrai de toutes remarques, je dirai seulement qu'à peine les Candidats proclamés, chacun se demandoit raison de sa conduite et paraissait étonné de voir où en étaient les choses. La foule se dispersa aussi morne que si elle eût assisté à une exécution. Si on eût osé, il y a quelques années, proposer pour nous représenter, des personnes aussi peu qualifiées et aussi connues pour

leurs sentimens politiques, contraires aux vœux du peuple, n'aurait-on pas fait les plus grands efforts pour les empêcher de réussir? A présent on en est rendu à les proclamer unanimement, sans qu'ils daignent seulement faire la moindre démarche pour le mériter. Grace à la divine providence (plûtôt qu'à nous-mêmes) il est quelques-uns dont nous pouvons nous glorifier. Nous connoissons leurs talens et leur bonne volonté; ça dédommage, ça console.

UN ELECTEUR.

LE CANADIEN.

QUEBEC,

MERCREDI, 12 JUILLET, 1820.

ELECTION GENERALE.

Membres élus pour le onzième Parlement du Bas-Canada.

. Ceux dont les noms sont en italique étoient de la dernière Chambre d'Assemblée.

William Henry.—*Robert Jones*, Ecuier.
Comté de Hampshire.—*François Huot* et *Charles Langevin*, Ecuier.Comté de Huntingdon.—*Austin Cuvillier* et *M. O'Sullivan*, Ecuier.Comté de Northumberland.—*Etienne Claude Lagueux* et *Philippe Paquet*, Ecuier.Comté de Devon.—*F. Fournier* et *J. B. Fortin*, Ecuier.Comté de Cornwallis.—*J. Robitaille* et *J. B. Taché*, Ecuier.Comté de York.—*E. N. L. Dumont* et *Augustin Perrault*, Ecuier.Comté de Montréal.—*Joseph Perrault* et *Joseph Valois*, Ecuier.

Comté de Dorchester.—Etat du Poll à la Beauce hier à midi, (seconde journée.)

Messrs. Davidson,	1232
Lagueux,	1047
Blumhart,	445

Comme il a existé dernièrement, en cette ville, des doutes sur l'efficacité de la vaccine comme préservatif contre la petite vérole, nous publions la lettre du Dr. Taché de St. Thomas, au Dr. Blanchet, sur ce sujet important. Il semble que, d'après ce témoignage, le public ne peut plus avoir de doutes concernant l'efficacité de la vaccine contre la petite vérole. Le public doit être néanmoins en garde contre la fausse vaccine qui ne préserve point de l'effet de la petite vérole.

Extrait d'une lettre du Dr. TACHÉ au Dr. BLANCHET.

C'est avec un véritable plaisir que je saisis l'occasion de vous informer que la vaccine inoculée par vous-même et messieurs vos clers, dans notre paroisse et celles qui nous environnent, a eu l'effet complet de prévenir la petite vérole,

qui a dernièrement fait beaucoup de victimes dans nos endroits. J'ai eu, moi-même, occasion de voir un grand nombre de personnes que vous avez inoculées, demeurer intactes au milieu des malades languissans et expirans, sous l'influence terrible d'une petite vérole confusente. Toutes les personnes que j'ai vues et à qui j'ai pu m'informer des résultats de votre vaccination se sont accordées à rendre le même témoignage.....

CORRESPONDANCE.

Nous avons reçu une Communication où sont contredits certains faits avancés dans celle du Dr. Anthony Von Iffland, publiée dans notre dernier numéro. Etant venue trop tard pour être insérée aujourd'hui, nous avons été obligé de la remettre à la semaine prochaine.

MR. L'IMPRIMEUR,

J'ai ignoré jusqu'à présent que les Electeurs de la Haute-Ville, ou qu'une partie d'entr'eux eussent été coupables de calomnies et de charlatanisme. Mr. Vallières de St. Réal vient de me l'apprendre, et j'espère qu'il voudra bien en rendre compte; car j'ai beau chercher en quoi les électeurs ont mal fait, je ne trouve rien. Je ne puis pas m'imaginer que l'on pourroit traiter de charlatanisme les conversations que l'on tiendrait concernant la conduite et les idées politiques des Candidats; car il importe beaucoup aux électeurs de connoître d'avance quelle sera la conduite probable de leurs Représentans dans la Chambre. Or, comment parviendra-t-on à les connoître si on n'en parle point, si on ne se communique point. Certes, Mr. Vallières de St. Réal connoit trop bien le droit incontestable qu'ont les électeurs d'examiner les mesures publiques, de les approuver ou de les censurer, pour blâmer l'usage de ce précieux privilège.

Je sais qu'on a trouvé extraordinaire qu'on osât mettre en question si on devoit élire Mr. Stuart; et comme je viens d'être informé, par la lettre de remerciemens de Mr. Vallières de St. Réal aux électeurs, que Mr. Stuart est son ami politique, peut-être Mr. Vallières de St. Réal a-t-il cru qu'on ne devoit pas mettre l'élection de Mr. Stuart en question, vû que tout le monde paroissoit d'accord sur la sienne. Enfin, j'avoue que j'ai été des plus surpris en voyant la lettre de remerciemens de ce monsieur; et comme je serois très fâché que le monde crût qu'il y a des calomniateurs et des charlatans parmi les électeurs de la Haute-Ville de Québec, je vais dire tout ce que j'en sais, afin que l'on sache à quoi s'en tenir, sauf, toutefois, meilleures informations.

Mr. Stuart ne plaisoit point à nombre d'électeurs à cause de son vote sur la liste civile, et il falloit pourtant décider qui on éliroit. On ne parloit point de Mr. Vallières de St. Réal, parce que la grande majorité des électeurs étoient d'accord de le réélire. La difficulté ne rouloit donc que sur Mr. Stuart. Il fut tenu en conséquence un conciliabule chez un citoyen du Faubourg St. Jean, où il y avoit environ vingt électeurs tant de la ville que du faubourg, pour parler de l'élection, et décider si on appellerait une assemblée générale des électeurs. Il fut d'abord remarqué que le prochain Parlement s'occuperait de plusieurs matières im-

portantes pour la colonie ; que le payement de la dépense civile du Gouvernement seroit, en toute probabilité, pris en considération ; qu'il y avoit vingt-huit ans que nous avions le droit de régler notre dépense publique, et que nous devions regretter que la chose ne fût pas encore faite ; que la dépense, qui d'abord n'étoit que de vingt mille louis, s'étoit accrue dans le court espace de vingt-huit ans à quatre-vingt mille louis ; que le Parlement de l'Île de la Jamaïque, qui étoit une colonie anglaise, avoit réglé la dépense civile de son Gouvernement par item depuis plus d'un siècle ; qu'il étoit surprenant qu'on nous fit ici tant d'objections à ce sujet ; que, d'ailleurs, la question étoit finalement entre les mains des électeurs. " Nous ne sommes pas rassemblés ici," fut-il dit, " par hazard, mais nous y sommes en vertu d'une loi du parlement impérial de la Grande-Bretagne. Nous formons la troisième partie du gouvernement colonial, c'est notre droit et notre devoir de la faire marcher par le choix que nous allons faire de nos représentans. Si notre choix est bon, nous n'avons à espérer que du bien. Mais s'il est mauvais, et qu'il arrive du mal, nous ne pourrions nous en prendre qu'à nous-mêmes. Il y a ici à Québec, sous nos yeux, une bâtisse et des biens immenses pour l'éducation de la jeunesse et de nos enfans. Nous en sommes privés par notre nonchalance à les demander. Ils sont-là et on s'en sert d'une manière contraire à leur objet primitif."

Ce peu d'observations eut l'air de faire impression, et il fut convenu d'aller trouver MM. Stuart et Vallières de St. Réal, les candidats qui s'étoient annoncés sur la gazette, pour leur communiquer l'intention des électeurs à l'égard des biens des Jésuites et relativement au vote de la liste civile par item. Mr. Stuart a reçu les messagers et a promis de faire son possible pour servir les électeurs. Mr. Vallières de St. Réal se trouvant absent de chez lui, les messagers n'y furent pas. Mr. Bauchet fut invité d'accompagner les messagers. Il promit d'abord ; mais sur réflexion qu'il avoit voté en sens contraire de Mr. Stuart sur la liste civile, il crut que sa présence auroit l'air, à la veille de l'élection, d'exercer une influence indue sur Mr. Stuart ; c'est pourquoi il s'y est refusé ensuite. En effet le peuple canadien est le seul, sous tout l'empire, dont la liberté politique et religieuse soit aussi étendue, et il seroit le premier à les violer ! la meilleure preuve qu'il puisse donner qu'il sait respecter et apprécier l'un et l'autre, c'est d'en jouir avec modération ; et surtout qu'il se garde bien de ne point forcer le sanctuaire de la pensée.

Il n'y a eu ni calomnies ni charlatanisme, et je suis fâché de voir que Mr. Vallières de St. Réal en ait rencontré ailleurs, ce qui est outre ma connaissance. Il est vrai que les procédés du conciliabule auroient dû immédiatement être publiés et ne pas paroître après coup. Il y auroit eu plus de dignité dans la chose et personne n'eût osé accuser qui que ce soit de charlatanisme.

Je suis,
Monsieur,
Votre, &c.
UN ELECTEUR.

POUR LE CANADIEN.

Quand on se noye, on tâche de s'accrocher

aux branches, et on est à demi noyé quand, dans une discussion importante, on s'accroche aux mots. L'Écrit signé au revoir, qui fourmille de plaisanteries fines, délicates et très heureusement exprimées, excepté la paranthèse, ne servira qu'à confirmer cet adage.

Le style du vieux chrétien n'est pas tranchant ; il est dogmatique, parce qu'il fait un catéchisme ; et il pouvoit dire qu'il est ridicule que la Chambre d'Assemblée ne soit presque composée que d'Avocats ; c'est nous qui nommons ces messieurs ; or quand nous faisons une sottise, nous nous gardons bien de nous écrire c'est singulier, c'est étonnant ; on se moquerait de nous ; nous nous contentons de dire c'est ridicule, pour ne pas en avouer plus.

Le vieux chrétien avoit avancé que la dernière Chambre d'Assemblée n'avoit pas le droit de passer des résolutions sur son incompetence ; si elle étoit incompétente, elle ne formoit pas un corps, et il n'y a qu'un corps qui puisse passer des résolutions. Pour répondre victorieusement à cette objection, Mr. Au Revoir se contenta de souhaiter que le vieux chrétien eût été membre de cette chambre, parce qu'il auroit eu le plaisir d'être seul contre 32. Cette réponse d'un des 33 rappelle une anecdote consignée dans les annales du parlement impérial : la Hollande avoit envoyé des députés au long parlement, leur harangue fut répondue par plusieurs discours si disparates et si hors de saison que toute autre députation qu'une députation Hollandaise n'auroit pas manqué d'éclater de rire. Nos bons Dutchmen ne démentirent point leur caractère national ; ils se retirèrent tranquillement, ne manifestant d'autre sentiment que celui de la pitié, puisqu'on les entendit pleurer entr'eux le sort d'une nation brave, fière jusqu'alors de son gouvernement, et accoutumée aux succès, mais qui venoit de mettre son sort dans des mains inhabiles.

On ne voit pas que le Parlement d'Angleterre ait beaucoup à se mêler de nos loix civiles, dit Mr. Au Revoir ;... et Mr. Au Revoir a raison ; mais comme le Roi a promis de conserver et de protéger nos loix civiles, on ne s'avisera pas de les changer sans sa permission.

Mr. Au Revoir s'est laissé dire qu'il y avoit peine de mort en Canada, contre les contrefacteurs des billets de banque. On l'a trompé ; l'acte auquel ce Mr. fait allusion ne parle point de billets de banque (et il n'est pas probable que les banques soient jamais sanctionnées par la mère patrie) mais de lettres de change étrangères, dont la contrefaction est punie de mort en Angleterre, tandis qu'en Canada le fouet et le pilori sont les seules punitions qui puissent être infligées pour ce crime. Il étoit donc inutile, quoique assez plaisant, de convertir le vieux chrétien en confesseur, lui qui n'a pas mal de peine à se confesser lui-même.—L'acte concernant les testamens ne présente que des arrangements devant tous des loix anglaises et françaises établies depuis des siècles.—Au reste, à propos des disputes de mots ; ce qu'on peut assurer, c'est que Messieurs les Avocats sont les dernières personnes à employer, même dans la supposition que le Parlement Provincial puisse faire des loix, puisque tous leurs efforts n'ont pour objet que de tordre, rogner ou allonger les loix déjà établies, le tout bien

entendu pour le bonheur de leurs clients. En voulons-nous une preuve convaincante ? comparons les ordonnances du Conseil avec les actes de la Législature, surtout depuis que les Avocats forment le tiers de la Chambre d'Assemblée. Quelle différence en clarté, netteté et précision !—Tout le monde n'avoue-t-il pas que le Bill des Chemins est presque inintelligible ?

Le vieux chrétien n'a ni dent ni fiel contre Messrs. les Avocats ; mais il n'aime pas leur constitution, et a assez souvent répété pour-quoi. Il s'effraye de leur nombre qui augmente tous les jours, ce qui devoit les effrayer eux-mêmes ; car les avocats ne sont pas aises à tuer, comme l'a très-heureusement eût prouvé l'année dernière un des plus braves et des plus aimables membres de leur corps.

Quant aux officiers à demi-payé, n'en parlons plus ; d'après l'anecdote de la députation Hollandaise, ils doivent sçavoir à quoi s'en tenir.

AUX ELECTEURS DU COMTE D'ORLEANS.

MESSIEURS,

JE vous offre mes plus sincères remerciemens pour la manière vraiment généreuse, avec laquelle vous m'avez récéu, pour vous représenter dans le prochain Parlement Provincial. D'après la confiance que vous m'avez témoignée, vous pouvez être persuadés que je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour soutenir vos intérêts et ceux de la Province.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre très humble serviteur.

FRANS. QUIROUET,

Québec, 5 Juillet, 1820.

Aux Electeurs de la Haute Ville de Québec
JE vous prie d'accepter mes remerciemens pour l'honneur que vous m'avez fait en me choisissant pour vous représenter dans le prochain Parlement. Il ne me reste qu'à vous prouver, en remplissant avec zèle et fidélité les devoirs d'un représentant du peuple, combien je sais apprécier cette flatteuse marque de votre confiance.

Je suis,

Messieurs,

Votre humble et

obéissant serviteur,

A. STUART.

Québec, 5 Juillet, 1820.

Aux Electeurs de la Haute-Ville de Québec.

MESSIEURS,

JE vous prie de recevoir mes remerciemens sincères de la nouvelle marque de confiance dont vous m'avez honoré en me choisissant pour votre Représentant avec mon ami Mr. Stuart. Le peu de cas que vous avez fait de ceux qui nous ont calomniés en notre absence, sans oser se montrer au grand jour, est d'autant plus flatteur pour moi qu'il indique d'une manière décisive le progrès de vos lumières et la chute irrévocable du charlatanisme des Elections parmi nous. L'unanimité de vos suffrages vous a mérité ma reconnaissance et vous en assure pour toujours.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissant et fidèle serviteur,

VALLIERES DE ST. REAL

4 Juillet, 1820.